Zeitschrift: Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 81 (1992)

Heft: 1-2

Rubrik: Rapport de la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport de la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature pour l'année 1991/1992

1. Rapport d'activités du président, M. Bruno de Weck

Le président rappelle un certain nombre d'affaires ou de problèmes qui ont occupé le comité au cours de l'année écoulée.

1.1. Marais du Rohrmoos

Le marais du Rohrmoos était il y a peu de temps encore un biotope d'une très grande valeur. Ces dernières années, hélas, il a subi des atteintes très graves qui ont par exemple empêché son inscription dans les inventaires nationaux. MM. Dr Jean-Daniel Wicky et Bernard Lachat ont établi un rapport sur la revitalisation de ce site. La Singine chaude devrait ainsi à nouveau méandrer à travers le marais. Le chemin pédestre qui passe actuellement à l'intérieur du biotope et qui nécessite un entretien lourd lors de chaque crue importante, devrait être déplacé. Nous espérons que les autorités responsables, en particulier la commune de Planfayon, donneront une suite favorable à cette étude et qu'un programme concret de restauration sera décidé.

1.2. Mises sous tuyau

Les autorisations officielles de mise sous tuyau sont heureusement devenues exceptionnelles. Elles ne sont délivrées que quand des circonstances bien particulières le justifient. Par contre, plusieurs mises sous tuyau illicites nous ont été signalées et ont nécessité une intervention de notre part.

L'affaire de la mise sous tuyau du ruisseau Sainte-Anne à Romont n'a toujours pas trouvé de solution. Rappelons qu'une partie de ce ruisseau avait été mise sous tuyau sans autorisation valable, pour permettre l'implantation d'une nouvelle zone industrielle à Romont. Une solution de compromis avait pu être trouvée entre toutes les parties en cause, qui prévoyait la réouverture, en compensation, de 400 mètres du cours d'eau. La commune de Romont soutenait ce projet. Hélas le Législatif de la ville a dernièrement refusé le financement de cette remise à ciel ouvert. Il faut cependant rappeler que l'emprise de cette réouverture sur le terrain agricole serait faible (env. 4000 m^2) et que des subventions fédérales pourraient être obtenues pour dédommager

les exploitants. La capacité de débit du ruisseau Sainte-Anne devra de toute façon être augmentée en raison de l'implantation en amont de la zone industrielle. La nouvelle loi sur la protection des eaux est très restrictive en matière de mise sous tuyau. Il y a donc encore bon espoir que le projet de réouverture du ruisseau se réalise quand même.

1.3. Course pédestre à travers la réserve du Vanil Noir

La commune de Charmey projette d'organiser une course pédestre qui passerait en partie à l'intérieur de la réserve du Vanil Noir. La CCPNP, autorité compétente en la matière selon le règlement de la réserve, a refusé d'autoriser cette manifestation. A la suite d'un recours des organisateurs, la Direction de l'Intérieur et de l'Agriculture a finalement autorisé cette course. Notre association a fait recours au Tribunal administratif contre cette décision.

1.4. Route forestière à La Roche

Notre association a fait recours au Tribunal fédéral contre le subventionnement de cette route par la Confédération et a obtenu gain de cause. Le Tribunal fédéral a renvoyé l'affaire au Département fédéral de l'Intérieur pour nouvelle décision. Le président remercie Me Jean-Claude Morisod et M. Dietrich Meyer qui se sont occupés de ce recours.

2. Rapport de M. Dietrich Meyer sur la création de réserves naturelles dans les forêts

M. Meyer rappelle que la législation fédérale exige le maintien à long terme de la flore et de la faune ainsi que de leurs biotopes. La création de réserves naturelles forestières est nécessaire au moins pour les deux raisons suivantes:

a) Nous avons besoin de zones totalement exemptes d'intervention humaine où il est possible d'effectuer un suivi de la dynamique naturelle. Il est important que les biologistes, les forestiers et d'autres personnes concernées puissent étayer leurs recherches sur l'observation de zones-témoins laissées totalement à elles-mêmes.
b) Il est primordial de maintenir la tranquillité des quelques espaces forestiers étendus qui subsistent dans notre pays et qui n'ont pas encore subi trop d'atteintes dues à l'activité humaine.

Certaines règles président à la création de réserves naturelles forestières, par exemple:

- Pour qu'une population d'une espèce donnée soit viable il faut, selon les études, qu'entre 500 et 5000 individus de cette espèce vivent en contact. La population actuelle du grand tétras en Suisse ne s'élève plus qu'à 1500 individus. Si elle n'était pas en contact avec des populations au-delà de nos frontières, elle serait déjà menacée par le simple fait de son trop faible nombre.

- La forêt n'a pas besoin de soins chaque année. Des photos prises en montagne, exactement au même endroit, au début du siècle et de nos jours, montrent que l'évolution de la forêt en altitude est extrêmement lente. Il faut laisser faire le temps et avoir par exemple le courage de laisser au sol des arbres arrachés par une tempête.

La stratégie à adopter est celle, évoquée dans le programme «Espèces 2000», de mettre sous statut de protection le 15% de l'ensemble de la surface forestière du pays. Cette exigence est justifiée par les travaux de L.D. Harris qui a pu conclure que si l'on conserve 15% de surface vierge au centre d'une surface d'exploitation, on n'assiste qu'à peu de pertes naturelles. On peut affirmer ce fait aussi de la manière suivante: on peut exploiter jusqu'à env. 85% de la surface forestière sans faire courir trop de risques à la nature.

Le canton de Fribourg n'a heureusement pas attendu la campagne de la LSPN «Forêt vivante» pour parler de ce chiffre de 15% de surfaces non exploitées:

- Sur la rive sud du lac de Neuchâtel, grâce à une collaboration étroite entre tous les milieux intéressés, le principe de la création de réserves dans la forêt de pente et la forêt riveraine a été inscrit dans les plans de gestion. Des principes d'interventions différenciées y seront intégrés.
- A Estavannens, au lieu dit «Le Paradis», les services forestiers ont accepté de créer une réserve où toute intervention sera exclue.
- A La Roche enfin, le succès du recours de la LFPN au Tribunal fédéral devrait permettre une réelle prise en compte des exigences de la protection de la nature dans la vaste forêt située en-dessous du Cousimbert.

3. Rapport sur les activités du Groupe des Jeunes par M. Jacques Perritaz

MM. Jacques Perritaz et Laurent Broch ont organisé cette année de nombreuses activités. La priorité a été mise d'une part sur l'observation de la faune et de la flore dans la zone alluviale de Broc, menacée comme chacun sait par un projet de golf, et, d'autre part, sur l'observation des chauves-souris, avec l'installation de nichoirs en différents lieux du canton.

D'autres excursions ont été proposées, en particulier à l'Arboretum d'Aubonne et à Bounavaux (recherches de reptiles sous la direction de M. Jean-Claude Monney).

La participation à ces activités à été bonne.

4. Approbation des comptes et rapport des vérificateurs

M. Jean-Daniel Savoy donne lecture des comptes d'administration et de gestion pour 1991. Mme Rita Siegwart donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes qui concluent à l'approbation des comptes. Les comptes ainsi que le rapport des vérificateurs sont acceptés à l'unanimité.

5. Démissions et élections

Deux membres émérites de la LFPN ont disparu cette année: MM. Fernand Reichenbach et Jacques Brasey. Le président demande à l'assemblée de marquer un bref instant de silence en leur mémoire.

MM. Nicolas Baumeyer, Dr Klaus Fässler et Dr Fritz Müller ont annoncé leur intention de démissionner du comité. Le président rappelle tout le travail que chacun d'eux a accompli pour notre association et les en remercie chaleureusement.

Trois nouvelles personnes entrent au comité: MM. Erwin Egger, aménagiste et animateur à Radio-Fribourg, Robert Genoud, forestier, et Patrick Pantillon, hydrogéologue. Tous trois sont élus à l'unanimité.

Le président propose également d'élire au comité les deux chargés d'affaires, MM. José Collaud et Philippe Vuilleumier. Tous deux sont élus à l'unanimité.

Les membres du comité étant nommés pour 4 ans, les personnes suivantes doivent être réélues: MM. Marcel Giller, Prof. Dietrich Meyer, Jean-Claude Monney, Jean-Daniel Savoy et Claude Perroud. Tous sont confirmés dans leur fonction à l'unanimité.

Mme Rita Siegwart et M. Yvan Progin sont réélus aux postes de vérificateurs des comptes.

Le président annonce qu'il est disposé à rester en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le président:
Bruno de Weck